

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03
Fax: 01 64 98 31 09
E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté
Egalité
Fraternité

Arrondissement d'Etampes
Canton de la Ferté-Alais

Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

Mondeville, le 29 octobre 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 octobre 2009

PRESIDENT : M. : Jean-Pierre DELHOTAL, Maire,

PRESENTS : Mmes : Cathy AMAND, Rolande BRUERE,
Nadine DOS SANTOS, Lucile GRONDARD,
Martine NAPOLITANO épouse DELHOTAL,
Pascale PETERLONGO

Mrs : Vincent HERRY, Daniel PESCHEUX, Jean-
François PRIOUX, Martial VIE,

ABSENT(S) EXCUSES : Mme Doris ARNAUD (pouvoir Daniel PESCHEUX)
Mme Edith NIVEAU (pouvoir Rolande BRUERE)
M. Philippe ANDRE (pouvoir à Martial VIE)

Secrétaire de séance : Lucile GRONDARD

Ouverture de la séance à 20h33 par Monsieur le Maire

1 - Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui se déroulera comme suit :

- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 5 juin 2009
- Financement de l'étude sur un nouveau schéma directeur d'assainissement,
- Projet de travaux d'aménagement intérieur de la Salle Polyvalente
- Remembrement : nouvelles délimitations de la Commune,

- Extension du quai de chargement camions du Parc D de la Société SFDM à Cerny,
- Centre de stockage de déchets ultimes par la SITA à Ste Escobille
- Décision modificative suite à dissolution du SIEP,
- Divers.

2 – Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 5 juin 2009

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du conseil municipal du 9 juillet 2009

N'AYANT AUCUNE REMARQUE LE PROCES VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Financement de l'étude sur un nouveau schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire présente le bilan des contrôles d'assainissement effectués par la S.E.E mandatée par le SPANC PARC sur la commune de Mondeville.

70% des habitations ont été déclarées en priorité 1 c'est-à-dire à réhabilitation urgente et importante avec des coûts estimés de 10 000 à 17 000 €

Madame Nadine DOS SANTOS signale que les dernières informations du SPANC font état de 44 habitations sans possibilité de réhabilitation possible sur 168 y compris les 31 pas encore contrôlées.

De ce fait, la commission assainissement, avec le concours du Conseil Général, a rédigé un CCTP, cahier des clauses techniques particulières, afin d'engager un bureau d'études pour effectuer une nouvelle étude de schéma directeur d'assainissement de la commune.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur un montant maximum de 20 000 € à engager pour cette étude afin d'obtenir les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et de lui donner l'autorisation de signer toutes les pièces concernant l'étude du nouveau schéma directeur d'assainissement et lui donner tout pouvoir à cet effet.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4-Projet de travaux d'aménagement intérieur de la Salle Polyvalente

Le 30 mars dernier, une enveloppe de 50 000 € avait été votée pour le réaménagement intérieur de la salle polyvalente.

Depuis, le projet a évolué surtout par la prise en compte de l'aménagement de toilettes pour handicapés ainsi que l'accessibilité de ce bâtiment publique aux handicapés

L'ensemble des devis reçus a permis d'affiner les chiffres et une enveloppe de 80 000 € sera nécessaire pour mener à bien ce projet.

Monsieur le maire propose de faire une demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2010 à savoir que la DGE 2009 subventionnait à hauteur de 60% les aménagements pour handicapés.

Monsieur le Maire soumet au vote l'enveloppe de 80 000 € nécessaire pour réaménager l'intérieur de la salle polyvalente.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 – Remembrement : nouvelles délimitations de la Commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors des opérations de remembrement de Mondeville-Videlles, la commission intercommunale d'aménagement foncier a été amenée, pour obtenir un découpage communal compatible avec la nouvelle division parcellaire à procéder au redressement des limites intercommunales entre Mondeville d'une part, et Soisy-sur-Ecole et Videlles d'autre part.

Après avoir pris connaissance des plans de délimitation intercommunale avant et après remembrement,

VU le projet de modification de limites entre les communes de Mondeville d'une part, et Soisy-sur-Ecole et Videlles d'autre part.

VU les dispositions de l'article L.123-5 du code rural,

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des nouvelles limites intercommunales entre Mondeville d'une part, et Soisy-sur-Ecole et Videlles d'autre part, telles qu'elles sont définies aux plans annexés et qui consacrent une égalité de surface.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de redressement de limites entre les communes de Mondeville d'une part et Soisy-sur-Ecole et Videlles d'autre part, tel qu'il résulte des nouveaux plans de redressement et demande l'accord du conseil municipal pour signer lesdits plans et le procès verbal afférant et de disposer de tout pouvoir à cet effet.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 - Extension du quai de chargement camions du Parc D de la Société SFDM à Cerny

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dépôt d'hydrocarbure de Cerny appelé parc D qui fait parti d'un ensemble de 4 parcs dans la région de La Ferté Alais alimentés par un oléoduc qui traverse l'Essonne d'Ouest en Est

Les parcs ont été construits pour le compte du Gouvernement des Etats Unis afin d'assurer le ravitaillement des forces armées américaines en Europe
Les parcs ont été affectés à l'Etat Français le 24 février 1995.

La capacité actuelle du parc D est de 100 000 m³, le projet d'extension devrait permettre de passer à 500 000 m³ à 5 ans et à 1 200 000 m³ à 8 ans.
Le trafic routier devrait représenter 160 camions/jour pour la capacité maximum de chargement.

Considérant l'incompatibilité du projet d'extension du chargement camions de la Société Française Donges Metz (SFDM) avec la sécurité et la tranquillité publiques mais également avec l'ensemble des projets en cours à Cerny,

Monsieur le Maire propose, après délibération, de voter une motion de soutien à la Commune de Cerny pour sa position contre le projet d'extension du quai de chargement camions du parc D de la SFDM considéré incompatible avec la sécurité et la tranquillité publiques mais également avec les projets touristiques et de mise en valeur du territoire communal.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7- Centre de stockage de déchets ultimes par la SITA à Ste Escobille

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté une motion de soutien à la commune de St Escobille le 15 décembre 2008 contre le projet privé de la société SITA ILE DE FRANCE d'installer un centre de stockage de déchets ultimes d'une capacité annoncée de 150 000 tonnes/an pendant une période de 10 ans.

Malgré la très forte opposition des communes concernées et le soutien de 119 collectivités, du Conseil Général, du Président du Conseil Régional, de 17 parlementaires, de 11 organismes professionnels agricoles, de 31 associations Monsieur le Préfet a pris en date du 13 mars 2009 un arrêté qualifiant le projet d'exploitation par la SITA d'un centre de stockage de déchets ultimes de projet d'intérêt général et met la commune dans l'obligation d'engager une révision simplifiée de son plan d'occupation des sols.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, après avoir délibéré et sans préjuger de la légalité du dossier qui lui a été présenté, mission qui incombe au représentant de l'Etat, mais en présentant toutes les réserves nécessaires ;

D'émettre un avis défavorable à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols

de la Commune de St Escobille,

De demander le maintien de la zone agricole telle que figurant sur le POS actuel,

De réaffirmer sa désapprobation concernant le projet de centre de stockage de déchets ultimes sur la Commune de St Escobille,

De demander à Monsieur le Préfet de refuser définitivement l'autorisation d'exploitation de ce CSDU sur le territoire de la commune de St Escobille et la demande de servitude d'utilité publique liée à cette installation.

De considérer que la présente délibération est un vœu au sens du dernier alinéa de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8- Décision modificative suite à dissolution du SIEP

Suite à la dissolution du SIEP, Syndicat Intercommunal des Etudes dont la commune de Mondeville était membre, intervenue le 28 janvier 2009 par arrêté préfectoral n° 2009-PREF-DRCL-0055, les opérations comptables permettent, conformément à la délibération du 12 novembre 2007, d'inscrire au budget 2009 en résultat de fonctionnement la somme de 57,65 €

L'écriture comptable à effectuer est :

Inscrire au chapitre R.002 recettes de fonctionnement la somme de 57,65 €

Par une dépense de fonctionnement inscrite au chapitre D.011 au compte D.606.22 la somme de 57,65 €

Monsieur le maire soumet au vote cette proposition

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9-DIVERS

Le conseil municipal du 10 juillet 2009 avait délibéré pour la création de 3 places de parking en zone bleue. La sous-préfecture demande l'annulation de la délibération, le Maire, de par ses pouvoirs de police, doit émettre un arrêté municipal. Arrêté municipal émis le 29 septembre 2009 sous le numéro 299-32-09

Monsieur le maire soumet au vote cette proposition

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h58

**Le Maire,
Jean-Pierre DELHOTAL**